

La Dénomination Sociale

La dénomination sociale est définie librement par l'entrepreneur ou les futurs associés. Néanmoins, il faut veiller à ne pas porter atteinte aux droits que pourraient avoir des tiers sur cette dénomination.

Pour cela, une recherche d'antériorité sur le nom est à effectuer :

Dans un premier temps, via Internet, il est possible sur différents sites de vérifier *gratuitement*, si le nom n'est pas déjà utilisé ou s'il n'a pas été déposé pour une marque :

- ❑ **Site EURIDILE** : www.euridile.com
 - Choisir l'option « Accès visiteurs »,
 - Indiquer la dénomination sociale choisie. La liste de réponses donne le nombre de sociétés ayant le même nom ou ayant déposée la marque.
- ❑ **Site SOCIETE.COM** : www.societe.com
 - Indiquer la dénomination sociale choisie. Une liste des sociétés ayant le même nom apparaît.

Dans un deuxième temps, une demande de vérification de la disponibilité de la dénomination sociale peut-être faite auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle). La recherche est payante.

Site : www.inpi.fr